



Notaire et obligations compte bancaire

Par **jeanluis1**, le **28/11/2009** à **10:39**

Bonjour,
Ma question est la suivant
:

mon beau père décédé, le notaire qui ouvre la succession a t il OBLIGATION ou pas de faire une demande d'historique des comptes bancaire ou doit il le faire si un des héritiers en fait la demande s'il a obligation jusqu'ou doit il aller? 1 ans voir plus et jusqu'ou peut il aller?

Merci